

Article 1 - Généralités

INFOMICR'HOME est une société dont l'activité consiste à assurer toutes formes de prestation de conseil, de formation et de dépannage auprès des particuliers, des professions libérales, des entreprises et des collectivités, dans les domaines de l'informatique et des nouvelles technologies.

Une liste mise à jour régulièrement des interventions possibles ainsi que des tarifs applicables est disponible sur le site Internet d'INFOMICR'HOME, à l'adresse <http://www.infomicrhome.fr>.

Article 2 - Application des Conditions Générales de Vente

Toute intervention d'INFOMICR'HOME est soumise aux présentes conditions générales de vente. Toute acceptation par le CLIENT d'une offre commerciale d'INFOMICR'HOME emporte acceptation des présentes sans réserve ou restriction.

A cet effet, les présentes conditions générales de vente sont accessibles en ligne sur le site Internet de la société (<http://www.infomicrhome.fr>). Un exemplaire est adressé systématiquement par INFOMICR'HOME au CLIENT avec l'envoi d'un devis ou d'une proposition commerciale

Article 3 - Tarifs

Les tarifs des prestations s'entendent en euros, TTC pour les particuliers et HT pour les professionnels. Ils sont disponibles en ligne sur le site Internet d'INFOMICR'HOME et peuvent être révisés à la seule discrétion d'INFOMICR'HOME.

Pour les interventions soumises au tarif horaire, l'unité de temps indivisible est la demi-heure pour les particuliers et l'heure pour les professionnels.

Chaque unité de temps entamée est due.

Le coût du déplacement est forfaitaire et inclus dans la première unité de temps facturée au CLIENT, ou dans le prix des forfaits le cas échéant.

Le prix correspond à une intervention effectuée dans les conditions normales et sur la base des informations communiquées par le CLIENT. Chaque travail supplémentaire ou nécessitant un outillage particuliers fera l'objet d'un devis à accepter, avant toute réalisation.

Les tarifs sont communiqués au CLIENT lors de la prise du rendez-vous et validé d'un commun accord entre le CLIENT et INFOMICR'HOME.

INFOMICR'HOME s'engage à ne pas facturer au CLIENT plus de 3 heures pour une même intervention sur un ordinateur. Cette clause ne s'appliquant que sur les interventions de type dépannage (matériel ou logiciel).

Article 4 - Devis préalable

Que ce soit à la demande du Client ou dès lors que le montant estimé de l'intervention toutes prestations et toutes taxes comprises est supérieur à 150 euros, INFOMICR'HOME fournira un devis à l'acceptation préalable du CLIENT. Ce devis sera adressé au CLIENT par courrier électronique ou par courrier postal.

En cas d'acceptation du devis par le CLIENT, ce dernier y mentionnera « bon pour accord » et le signera. Il le retournera ensuite à INFOMICR'HOME, soit par courrier, soit directement en mains propres lors de l'intervention.

Article 5 - Conditions de paiement

Le règlement par le CLIENT est fait directement au technicien INFOMICR'HOME, en globalité :

- après la fin de la prestation pour une intervention unique,
- après la fin de la première prestation dans le cas d'un service de type forfait nécessitant plusieurs interventions,
- lors de la souscription d'une formule libre

Les moyens de paiement acceptés par INFOMICR'HOME sont :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de INFOMICR'HOME
- Espèces
- Virement bancaire ou Mandat administratif le cas échéant

La facture sera, soit remise en main propres au CLIENT à la fin de la prestation, soit envoyée au CLIENT, par courrier électronique ou postal, dans un délai maximum de 5 jours ouvrés après l'issue de la prestation.

Bien que le taux horaire des prestations ait été validé d'un commun accord entre le CLIENT et INFOMICR'HOME, le CLIENT a toute la liberté pour refuser le commencement de la prestation. Le cas échéant INFOMICR'HOME sera dans l'obligation de facturer au CLIENT un minimum forfaitaire d'une unité de temps telle que définie à l'article 3, non remboursable sous quelque forme que ce soit et quelque soit le service auquel le CLIENT aurait souscrit.

INFOMICR'HOME s'engage en cas de surcoût imprévisible au préalable au commencement de la PRESTATION à en aviser le CLIENT qui peut alors décider d'interrompre la prestation. Le cas échéant, INFOMICR'HOME sera dans l'obligation de facturer la durée déjà réalisée de la prestation au taux horaire prévu.

Article 6 - Lieux de prestations

La réalisation de la prestation de services aura lieu dans les locaux du CLIENT ou dans les locaux d'INFOMICR'HOME dans le cas où le type de service le nécessite.

Article 7 - Engagement du client

Le CLIENT s'engage à apporter sa collaboration à INFOMICR'HOME afin de permettre l'exécution des prestations de services et en particulier à :

- être présent lors de l'intervention,
- fournir à INFOMICR'HOME les informations et éléments indispensables à la bonne compréhension des problèmes posés,
- mettre à la disposition d'INFOMICR'HOME, pour les prestations que celui-ci réalise chez le client, les moyens nécessaires à leur exécution.

Le CLIENT garantit qu'il détient tous les droits nécessaires à l'utilisation des matériels, logiciels et données sur lesquels il souhaite l'intervention d'INFOMICR'HOME de manière à ce qu'INFOMICR'HOME ne soit ni inquiété ni recherché de quelque façon que ce soit.

Article 8 - Garantie

Le CLIENT reconnaît être informé qu'INFOMICR'HOME n'est pas le fabricant ni le fournisseur des produits préconisés lors d'une prestation de conseil en équipement. En conséquence, en cas de défaut ou défaillance du produit, seule la responsabilité du fournisseur ou du fabricant pourra être recherchée.

INFOMICR'HOME assurera la garantie légale en vigueur sur les pièces détachées qui auront fait l'objet d'un remplacement et d'une facturation par ses soins dans le cadre d'un dépannage.

Le CLIENT est informé qu'une demande d'intervention par INFOMICR'HOME sur du matériel encore sous garantie entraîne une rupture de la garantie du constructeur auprès duquel le CLIENT a acquis ce matériel et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie d'INFOMICR'HOME.

Article 9 - Loi informatique et liberté

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de INFOMICR'HOME – Les Poteries – 18250 ACHERES.

INFOMICR'HOME s'engage à ne pas divulguer, sous quelque forme que ce soit, les informations nominatives du client stockées dans ses bases.

Article 10 - Responsabilité

INFOMICR'HOME déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de la prestation par son personnel ou ses collaborateurs.

INFOMICR'HOME ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre de la détérioration ou destruction des fichiers, documents, données non sauvegardés par ses soins avant l'intervention.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, l'exécution des obligations découlant de la commande ou du contrat sera suspendue. Il appartient, dans ce cas, à la partie qui l'invoque d'en informer l'autre partie afin de déterminer d'un commun accord les suites à réserver à la commande ou au contrat.

Article 11 - Loi applicable

De convention expresse, le présent contrat sera gouverné par le droit français.

Ces termes et conditions ne doivent pas être interprétés comme limitant les droits statutaires du CLIENT et rien ne limite les droits statutaires du CLIENT en tant que consommateur.

Article 12 - Tribunal compétent

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Bourges.